

APPRENTISSAGE **PLUS**

Vous recrutez un apprenti ?

Un conseiller de la CCI Paris Île-de-France vous accompagne, de votre projet d'embauche à la fin du contrat d'apprentissage.



C'EST POUR VOUS

- > La garantie d'un contrat conforme à la législation en vigueur.
- > La simplification de vos démarches.
- > Un gain de temps, avec un dépôt rapide du contrat auprès de votre OPCO.
- > L'assurance de la prise en charge du coût de la formation par votre OPCO.
- > Une réponse à vos questions, durant toute la vie du contrat.

NOUS VOUS PROPOSONS

Un accompagnement complet et personnalisé qui comprend :

- > Le pré-établissement de votre contrat, sur la base d'un formulaire simple dans lequel vous nous dites l'essentiel sur votre projet d'embauche.
- > Une information fiable, à tout moment, sur l'état de la réglementation.
- > En cas de modification du contrat, la rédaction de l'avenant avant signature.
- > Des conseils, si nécessaire, sur les modalités de rupture.

JE CHOISIS LA PRESTATION

Sur <http://cciparisidf.fr/apprentissage+>, je télécharge et je remplis le formulaire de renseignements pour l'élaboration du contrat. Je procède au paiement en ligne.

J'envoie le formulaire dûment complété, accompagné du justificatif de paiement, par e-mail au service « Contrats d'apprentissage ».

Un conseiller prend en charge ma demande et m'adresse, par e-mail et dans les 10 jours, le contrat rédigé et visé par le CFA de mon apprenti(e).

A réception, mon apprenti(e) - ou son représentant légal si il ou elle est mineur(e) - et moi signons le contrat que j'envoie à mon OPCO pour prise en charge de la formation (dans les 5 jours suivant l'embauche).

COÛT

84€ TTC (70€ HT), à régler **exclusivement par carte de crédit**.
La prestation comprend toutes les modifications liées au contrat, sans frais supplémentaire.

CONTACT

Service « Contrats d'apprentissage »
CCI Paris Île-de-France
6 avenue de la Porte de Champerret - 75017 PARIS
E-mail : apprentissage@cci-paris-idf.fr
Tel : 01 55 65 66 23